

Constitution de l'an III

Par **Aniemel7**, le **19/03/2014** à **19:55**

Bonsoir tout le monde,

Ayant encore et toujours beaucoup de mal en Histoire politique et constitutionnelle, je souhaiterais bénéficier de quelques avis sur mon travail :

Ma problématique :

Dans quelles mesures la Constitution de l'an III a-t-elle été victime de sa volonté de se protéger des dictatures précédentes ?

I - La Constitution de l'an III en réaction des peurs survenues avec les dictatures des régimes précédents

A. L'apparition du bicaméralisme

- 1) La division du Corps législatif
- 2) Un moyen de protection contre la dictature d'une assemblée

B. L'instauration du Directoire

- 1) La nouvelle importance de l'exécutif
- 2) Un moyen de protection contre la dictature d'un seul homme

II - La Constitution de l'an III, un remède non effectif en cas de conflit entre les pouvoirs

A. Une séparation des pouvoirs trop stricte

- 1) La séparation des pouvoirs la plus rigide
- 2) L'absence de mécanisme en cas de conflit

B. Le règlement des conflits par les coups d'Etat

- 1) Le recours aux coups d'Etat sous la Constitution de l'an III
- 2) La fin de la Constitution de l'an III par un ultime coup d'Etat